

Commune de Arc-en-Barrois

date de dépôt : 27 janvier 2020
date d'affichage d'avis de dépôt en mairie :
27 janvier 2020

demandeur : EDF ENR, représenté par Madame
MORILLON Aurélie

pour : pose de panneaux photovoltaïques
adresse terrain : 1 Maison Paulin, à Arc-en-
Barrois (52210)

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Arc-en-Barrois

Le maire de Arc-en-Barrois,

Vu la déclaration préalable présentée le 27 janvier 2020 par EDF ENR, représenté par MORILLON Aurélie demeurant 150 Allée des Noisetiers, Limonest (69760);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour pose de panneaux photovoltaïques ;
- sur un terrain situé 1 Maison Paulin, à Arc-en-Barrois (52210) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10/07/07 ; (zone UAba)

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

ARC EN BARROIS Le 20/02/2020

Le maire,

Le Maire
Philippe FREQUELIN



OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS :

Il serait souhaitable que les panneaux photovoltaïques soient encastrés dans le plan de couverture, qu'ils soient placés sur une même horizontale et ramenés au plus près de l'égout

Afin d'éviter un effet damier, leur structure sera de couleur foncée